

Enseignement : déconfessionnalisé mais toujours bien pilarisé

Caroline Sägesser

Si les écoles catholiques belges suivent le mouvement long de sécularisation de la société, elles n'en demeurent pas moins encore significativement structurées par les piliers. Ce fonctionnement en réseaux d'enseignements n'est pas sans présenter de multiples désavantages.

La Fédération des scouts catholiques s'appelle aujourd'hui « Les Scouts Baden-Powell de Belgique ». L'acronyme JOC signifie désormais « Jeunes organisés et combattifs » et non plus « Jeunesse ouvrière chrétienne ». Pax Christi est devenu BePax du côté francophone. Nombreuses sont les organisations qui ont ainsi modernisé leur nom en abandonnant la référence au christianisme ou au catholicisme, car elle leur semblait désormais dépassée ou pas suffisamment inclusive.

En revanche, les écoles catholiques ne suivent pas ce mouvement. Saint-Michel, Saint-André, les instituts des Ursulines ou des Sœurs de Notre-Dame conservent imperturbablement un nom qui renvoie tantôt à un saint ou une sainte, tantôt à la congrégation autrefois seule en charge de l'enseignement dans l'établissement.

À bien y regarder, le secteur de l'enseignement est par excellence celui qui demeure « pilarisé » sur le plan structurel, alors même que le facteur confessionnel ne constitue plus un facteur d'adhésion déterminant. À partir du cas de l'enseignement fondamental et secondaire, on peut se demander quelles sont les implications de cette situation dans le contexte plus global de la « pilarisisation » et de la « dépillarisation » en Belgique.

L'enseignement catholique, une évolution profonde...

En dépit de la permanence de l'identité affichée, les écoles catholiques se sont *de facto* largement déconfessionnalisées. Autrefois partie intégrante du cursus scolaire, la participation aux célébrations (messes, confessions) est devenue optionnelle – quand elle est encore proposée aux élèves. Le projet pédagogique des établissements, quand il comprend une référence religieuse, le fait de façon très ouverte. À titre d'exemple, le collège Saint-Michel de Bruxelles entend « ouvrir des espaces où le message évangélique sera proposé et participer à des moments de vie et de célébration inspirés par la tradition chrétienne ». En octobre 2012, le Congrès de l'enseignement catholique a adopté le projet éducatif de l'enseignement catholique francophone, « Mission de l'école chrétienne ». On peut y lire : « Aujourd'hui, les institutions chrétiennes sont transformées notamment par la reconnaissance de l'autonomie des réalités profanes et par la pluralité des convictions et des cultures qui s'y retrouvent. Ces transformations amènent les écoles à porter un

regard nouveau sur leur identité et leurs options fondamentales »¹. Estimant que « l'école chrétienne évangélise en éduquant à la lumière de l'évangile », « elle promeut dans sa démarche éducative des valeurs évangéliques qui sont aussi le bien commun de l'humanité, notamment le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité ».

En ce qui concerne le cours de religion catholique, ce projet considère que, « cours à part entière donné par un enseignant mandaté, [il] respecte la liberté de convictions. Son objectif est d'accompagner les enfants et les jeunes dans leur recherche de sens en les ouvrant à la dimension spirituelle. Il vise la connaissance et la compréhension de la tradition judéo-chrétienne comme patrimoine culturel et comme ressource pour penser les questions d'existence, en dialogue avec les autres ressources culturelles et les autres traditions, religieuses ou non, auxquelles il fait place »².

Clairement, ces évolutions sont liées à celles de la société belge elle-même, et notamment du public qui fréquente l'enseignement catholique. Du côté néerlandophone, la réponse apportée à la diversification des élèves a été la transformation en « écoles catholiques du dialogue » (*katholieke dialoogscholen*) : des écoles « inclusives » qui « invitent chacun à rechercher, en dialogue avec l'autre, ce que c'est que d'être pleinement humain. À cette fin, elles réunissent les chrétiens, les musulmans, les juifs, les autres croyants [et] les humanistes non croyants avec tous ceux qui veulent trouver un sens à leur vie et à la vie en société »³. En octobre 2018, la Déclaration de mission de l'enseignement catholique flamand a été adaptée pour la mettre en concordance avec ces « écoles du dialogue ».

De part et d'autre de la frontière linguistique, l'enseignement catholique a donc pris acte du fait qu'il ne scolarisait plus seulement des enfants venus de familles catholiques, et encore moins de familles catholiques régulièrement pratiquantes : plus de 70 % des jeunes Flamands fréquentent une école secondaire catholique, alors que moins de 5 % de la population flamande se rend régulièrement à la messe dominicale. Quant à la proportion de nouveau-nés baptisés, elle est tombée à 42 % en Belgique en 2016. Différentes enquêtes ont montré que l'ancrage religieux d'une école ne constituait plus le facteur déterminant dans le choix de l'établissement.

L'évolution constatée au niveau du public s'accompagne également d'une évolution au niveau du personnel enseignant. S'il a longtemps fallu être, non seulement diplômé de l'enseignement catholique, mais également baptisé, pour pouvoir enseigner dans une école catholique, tel n'est plus le cas aujourd'hui. La condition d'identité catholique est toutefois encore de rigueur pour enseigner le cours de religion catholique, un cours placé sous la responsabilité de l'Église, notamment en ce qui concerne les programmes et la formation des enseignants. Étant donné que le cours de religion catholique est enseigné dans les écoles primaires par l'enseignant titulaire de classe, cette condition réduit les opportunités professionnelles des non-catholiques, en particulier des futurs enseignants de confession musulmane. En Flandre, les écoles catholiques ont annoncé qu'elles permettraient à l'avenir le recrutement d'enseignants non baptisés dans le primaire, confiant alors le cours de religion à un autre professeur, baptisé⁴.

¹ Mission de l'école chrétienne, 2014, p. 6.

² *Ibidem*, p. 17 et p. 21.

³ Katholiek Onderwijs Vlaanderen, « Katholieke dialoogscholen », 17 avril 2018.

⁴ Propos de Lieven Boeve, directeur général de l'enseignement catholique flamand, rapportés dans *De Morgen*, 21 septembre 2017.

... dans un cadre préservé

En dépit de cette évolution, et malgré la communautarisation intervenue en 1988-1989, l'organisation de l'enseignement en Belgique demeure figée dans un modèle défini à l'époque du Pacte scolaire de 1959. Tant en Flandre qu'en Communauté française, les établissements scolaires relèvent soit du réseau de la Communauté, soit d'un réseau officiel subventionné (enseignement communal ou provincial), soit du réseau libre. Au sein de ce dernier, la plupart des écoles relèvent du réseau libre confessionnel catholique, ce qui signifie que les politiques de l'enseignement elles-mêmes continuent à utiliser cette étiquette qui ne correspond plus à une réalité. Le réseau libre catholique est chapeauté par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC) du côté francophone et germanophone et par le Katholiek Onderwijs Vlaanderen (anciennement Vlaams Secretariaat van het Katholiek Onderwijs – VSKO) du côté flamand. Ces organisations mettent de plus en plus fréquemment en avant, comme spécificités propres à leur réseau, d'autres caractéristiques que son identité catholique. L'autonomie dans la définition du projet pédagogique, la souplesse de la gestion, l'adaptation aux besoins des élèves sont des éléments fréquemment mobilisés dans le discours de responsables du réseau catholique, qui voient aussi dans leurs écoles des modèles d'initiative privée voire citoyenne, par opposition à un modèle étatique tout-puissant, et cela en dehors de toute autre référence philosophique ou religieuse.

Le prix d'un enseignement « pilarisé »

Le maintien de l'organisation de l'enseignement sous la forme de deux grands réseaux – que l'on assimile souvent aux « piliers », chrétien d'une part et laïque de l'autre – présente un certain nombre de désavantages : la mise en concurrence des établissements, l'absence de programmes unifiés, l'impossibilité d'introduire le cours de philosophie et de citoyenneté dans le réseau libre (ce qui constituait une revendication « laïque »), des distorsions dans le financement public de l'école (ce qui constitue un motif régulier de doléance de la part de l'enseignement catholique)... Cette « pilarisation » de l'enseignement alimente des tensions qui, outre qu'elles peuvent nuire à la conduite des politiques scolaires, sont systématiquement examinées à la lumière du rapport coût/bénéfice pour l'un ou l'autre réseau, plutôt qu'en songeant à l'enseignement dans son ensemble ou aux élèves.

En outre, le maintien d'un enseignement confessionnel catholique *de jure*, quand bien même il l'est *de facto* de moins en moins, justifie la création d'écoles confessionnelles islamiques – du moins du côté francophone, le gouvernement flamand ayant cherché à retarder le plus possible cet avènement. Le cadre juridique qui organise l'enseignement confessionnel doit en effet s'appliquer à tous les cultes reconnus. Ces écoles islamiques – actuellement, 4 écoles primaires et 2 écoles secondaires en Communauté française – viennent rejoindre une poignée d'écoles protestantes et juives. Elles partagent avec ces dernières la caractéristique de s'adresser exclusivement à un public d'une seule religion, nonobstant l'obligation juridique d'accueillir tous les élèves. Contrairement aux écoles catholiques, elles ne présentent aucune diversité et constituent donc des écoles « de l'entre-soi ». Si les écoles protestantes et juives ne sont pas appelées à un grand développement en raison de l'étroitesse du public visé, il n'en va pas de même des écoles islamiques. Dans les écoles secondaires des réseaux officiels, où la possibilité est offerte de suivre

un cours d'une des religions reconnues en Belgique, le cours de religion islamique est désormais le cours de religion le plus suivi, avec 21 % des inscrits⁵. Ce pourcentage donne une idée de l'importance du public qui pourrait être intéressé par un enseignement confessionnel islamique, même si, bien sûr, toutes les familles musulmanes n'opteraient pas pour ce type d'enseignement.

Historiquement, l'école officielle s'est présentée comme « l'école pour tous », une caractéristique revendiquée aujourd'hui également par l'école catholique, qui désire « accueillir chacun dans le respect de la différence ». Les nouvelles écoles confessionnelles se situent dans un projet différent, dont il est peut-être opportun d'interroger la pertinence pour la société de demain. Veut-on, en poursuivant une organisation « pilarisée » de l'enseignement, promouvoir un nouveau développement d'un enseignement strictement confessionnel ?⁶

Cet article a été publié dans : *Politique, revue belge d'analyse et de débat*, n° 110, décembre 2019, pages 63-66.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Caroline SÄGESSER, « Enseignement : déconfectionnalisé mais toujours bien pilarisé », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} décembre 2019, www.crisp.be.

⁵ Il est le deuxième cours le plus suivi, après le cours de morale (43 % des élèves) et devant celui de religion catholique (17 %) (données relatives à la rentrée de septembre 2018).

⁶ À ce propos, voir H. GOLDMAN, « Vers un réseau scolaire musulman ? », *Politique*, n° 102, décembre 2017.